

De : pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr <pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr>

Envoyé : samedi 24 octobre 2020 19:55

Cc : pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr

Objet : MESSAGE AUX ÉLUS - COVID 19 // Point de situation du 24-10-2020

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),

Je souhaite vous informer des éléments d'actualité sur l'épidémie liée au Covid-19 ainsi que des mesures prises au niveau national et localement.

1. Point épidémiologique

Au 23 octobre 2020, pour le département de la Haute-Garonne, sont recensés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- 237(+22) hospitalisations en cours dont 56 (+3) en réanimation ;
- 133 (=) personnes décédées.

Du 14/10 au 20/10	Haute-Garonne	Toulouse Métropole	Alerte maximale
Taux d'incidence en population générale	320,1 / 100 000 (+)	441,9 / 100 000 (+)	> 250 / 100 000
Taux d'incidence pour les plus de 65 ans	215,9 / 100 000 (+)	235 / 100 000 (-)	> 100 / 100 000
Part des patients COVID dans les réanimations (régional)	46,7 % (-)	46,7% (-)	> 30 %

Pour mémoire, l'évolution de la situation sanitaire s'appuie principalement sur l'appréciation du profil épidémiologique de chaque territoire suite à l'analyse de 3 indicateurs produits par Santé publique France :

- Le taux d'incidence : le nombre de nouveaux cas pour 100 000 habitants sur 7 jours glissants.
- Le taux d'incidence chez les personnes âgées : le nombre de cas pour 100 000 habitants chez les plus de 65 ans, sur 7 jours glissants.
- La part des patients COVID dans les réanimations : le nombre de patients COVID+ sur le nombre total de lits occupés en réanimation.

Vous trouverez en pièce-jointe un document synthétique réalisé par l'ARS présentant la situation épidémiologique dans les EPCI du département au regard de ces 3 indicateurs.

2. Extension du couvre feu sur le territoire de la Haute-Garonne

Compte tenu de l'aggravation de la situation sanitaire, le couvre-feu concerne 54 départements en France métropolitaine dont le département de la Haute-Garonne.

Suivant le Décret no 2020-1294 du 23 octobre 2020 modifiant le décret no 2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le couvre-feu s'applique dorénavant à l'ensemble du territoire de la Haute-Garonne.

En conséquence, j'ai pris par arrêté préfectoral des mesures pour décliner cette décision nationale sur le département .

Ces mesures entrent en vigueur le samedi 24 octobre à 0h00 et s'appliqueront jusqu'au 13 novembre 2020 inclus.

Vous trouverez en pièces jointes l'arrêté préfectoral ainsi qu'un communiqué de presse.

3. Dispositif de suivi de crise en préfecture

Dans cette phase de rebond épidémique, le dispositif de suivi de crise évolue : des réunions sont organisées entre les services de l'État et les collectivités territoriales et des points de situation sont plus fréquemment diffusés.

Un dispositif d'astreinte (avec un cadre d'astreinte et un sous-préfet de permanence) est mis en place, avec un numéro joignable 7/7j - 24/24h : 05.34.45.33.30

Pour toutes questions qui n'ont pas de spécificité locale, le grand public dispose d'une plateforme téléphonique nationale joignable au 0 800 130 000 destinée à fournir toute information générale sur le Covid-19 (appel gratuit - 7/7 jours).

Je vous invite également à consulter régulièrement le site internet du gouvernement actualisé en temps réel : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ainsi que le site de la Préfecture de la Haute-Garonne : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/>

En vous remerciant pour votre aide dans cette période de crise, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Étienne GUYOT